



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 122747

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le mécontentement des syndicats d'infirmiers libéraux. Leur profession assure la continuité des soins sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Pourtant, les tarifs restent inchangés depuis cinq ans pour certains actes et depuis vingt-cinq ans pour d'autres. L'enveloppe supplémentaire de 200 millions d'euros votée cet automne (PLFSS 2007), permettant de porter l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie des soins de ville de 0,8 % à 1,1 %, aurait dû bénéficier prioritairement aux infirmières. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions afin de permettre la revalorisation de l'exercice libéral infirmier.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122747

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4046